



LA VILLE NATURE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 11 avril 2022, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Riorges.

Celle-ci vise à :

- faire évoluer le zonage ;
- adapter et corriger certains articles du règlement pour faciliter sa compréhension ;
- modifier certains Emplacements Réservés (ER) ;
- faire évoluer la programmation des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en particulier les OAP « Champfleury », « La Rivoire », « Parfumerie », « Guéhenno » ;
- actualiser l'échéancier des OAP et des chiffres de la projection des logements à construire sur la commune pour les prochaines années.

A cet effet, Monsieur Pierre GRETHA a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Lyon comme commissaire-enquêteur.

Par décision de la mission régionale d'autorité environnementale du 07/04/2022 le projet de modification n°4 du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

L'enquête se déroulera en mairie de Riorges (1^{er} étage) du 02 mai au 03 juin 2022 aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 16h00

Le dossier sera consultable en mairie ou sur le site de Riorges (<https://www.riorges.fr/riorges-au-quotidien/votre-cadre-de-vie/urbanisme/820-modifications-du-plan-local-d-urbanisme-n-4>).

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°4 du PLU peuvent être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou à l'adresse mail suivante : modificationPLU@riorges.fr. Elles peuvent également être adressées, par écrit, en Mairie de Riorges, à Monsieur le commissaire-enquêteur qui assurera des permanences en mairie le :

- **lundi 02 mai 2022 de 08h30 à 11h30**
- **mercredi 18 mai 2022 de 14h00 à 17h00**
- **vendredi 03 juin 2022 de 13h00 à 16h00**

Mesures sanitaires contre le COVID 19 : Toutes les dispositions seront prises pour respecter les mesures de lutte contre le coronavirus. A ce titre, il sera exigé du public de se munir d'un masque. Du gel hydroalcoolique sera mis à la disposition du public. Monsieur le commissaire-enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes en même temps.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera la modification n°4 du PLU, éventuellement modifiée, pour tenir compte des avis, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront rendus publics et consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux de la mairie ainsi que sur le site internet pendant une durée d'un an.

Les informations peuvent être demandées auprès du service Aménagement et Qualité urbaine : 04.77.23.62.48 ou 04.77.23.62.78

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN